



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Département de l'Isère – Commune de Coublevie
Château d'Orgeoise – BP 2 -38 500 COUBLEVIE

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de conseillers votants : 26

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre juillet, le conseil municipal de la commune de Coublevie, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle Chartreuse, sous la présidence d'Adrienne PERVES, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 27 juin 2025

Présents : Adrienne PERVES, Jean-Yves POTIER, Corinne SOINNE, Benjamin BRICHET-BILLET, Antoine CLOPPET, Peggy COURTHIAL, Éric LAMIDIEU, Caroline MOUREY, Arnaud AUTHIE, Hubert SCELERS, Danièle CAVALLI, Isabelle PROVENT, Céline FAUROBERT, Jean-François MOTTE, Fabien PALISSE, Magali BONVALLET, Sébastien BALLY, Benoît MISCHÉL, Chantal DOUCET, Patrick WARIN

Pouvoirs : Gaëlle LE CHEVALLIER a donné procuration à Peggy COURTHIAL, Daniel ROUDIER a donné procuration à Jean-Yves POTIER, Serge RICHARD a donné procuration à Arnaud AUTHIE, Agnès LE CALVE a donné procuration à Isabelle PROVENT, Claudine HUBOUD-PERON a donné procuration à Benoît MISCHÉL, Pascal FORTOUL a donné procuration à Sébastien BALLY, Rolande PELLISSIER

Secrétaire de séance : Corinne SOINNE

2 URBANISME

2 1 DOCUMENTS D'URBANISME

41-2025

BERARD – NOMINATION COMMISSAIRE ENQUETEUR
MODALITES D'ORGANISATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Rapporteur : Adrienne PERVES

À la rentrée scolaire 2026, les élèves de l'école du Bérard seront transférés vers l'école d'Orgeoise. Le site de l'ancienne école du Bérard se retrouvera alors entièrement inoccupé. Cette situation offre une opportunité stratégique pour la commune de Coublevie, en lien direct avec les besoins croissants en matière de santé publique.

Le projet vise à créer un pôle de santé pluridisciplinaire sur ce site, en lien avec la maison médicale existante, dont l'extension est devenue nécessaire. Il s'agit de répondre à plusieurs enjeux :

- La rareté des médecins généralistes sur la commune, dont certains sont proches de la retraite ;
- Une croissance démographique soutenue, générant une demande accrue en soins de proximité ;
- Le risque de désertification médicale si aucune mesure n'est prise ;
- L'accessibilité limitée de la pharmacie actuelle, qui pourrait être **intégrée au nouveau pôle** pour une meilleure cohérence de l'offre de soins.

Accusé de réception en préfecture
038-213801335-20250704-DEL412025-DE
Date de réception préfecture : 11/07/2025

- **FIXE** les permanences de la commissaire enquêtrice aux dates et horaires suivants :
 - Jeudi 4 septembre 2025 de 17h00 à 19h00
 - Mercredi 10 septembre 2025 de 10h00 à 12h00
 - Samedi 27 septembre 2025 de 9h00 à 11h00 (séance de clôture de l'enquête).
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout acte et document relatif à ce dossier.

Coublevie, le 04/07/2025

**Adopté à l'unanimité
(26 voix)**

**Le Maire,
Adrienne PERVES**

Pour extrait certifié conforme

